Rôle et enrôlement diplomatique d'une présidence

Frédéric Ramel

▶ **To cite this version:**

Frédéric Ramel. Rôle et enrôlement diplomatique d'une présidence. Cahier du CEREM, 2009, 7, pp.13-20. hal-03583754

HAL Id: hal-03583754

https://sciencespo.hal.science/hal-03583754

Submitted on 8 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Introduction

RÔLE ET ENRÔLEMENT DIPLOMATIQUE D'UNE PRÉSIDENCE

Frédéric Ramel[1]

La tentation est grande, début 2009, de poser la question suivante : la France a-t-elle favorisé des avancées dans le domaine de la défense sous sa présidence européenne ? Elle renvoie à la « performance du rôle » exercé par un État dans ses interactions diplomatiques. Toutefois, cette question a le désavantage de soumettre l'analyse à une logique unique : celle du bilan[2]. Or, et ce d'autant plus à l'échelle européenne puisque la rotation des présidences inscrit leur action dans un processus antérieur, la réflexion sur le rôle en politique étrangère dépasse l'identification des résultats. Fondée sur l'analogie avec le théâtre - ce qui suppose un modèle de conduite prévisible sur la base d'un script -, elle intègre également la « conception du rôle ». À cet égard, les six mois de présidence française ont permis l'expression de différents rôles.

L'approche en termes de rôle s'appuie sur un travail original de Holsti[3]. Selon lui, toute politique étrangère est influencée par une conception du rôle, laquelle se distingue de la performance de rôle (décisions et mesures effectivement prises) et de la prescription du rôle qu'adoptent les autres acteurs. Cette conception regroupe un ensemble de normes, de valeurs qui orientent l'action. Holsti défend l'idée selon laquelle les États diffusent une identité à travers leurs choix tant diplomatiques que stratégiques. Sur la base d'une analyse de contenu (les discours prononcés par la *top power class*), il élabore une typologie de rôles : leader régional, protecteur régional, non-aligné (indépendant actif), anti-impérialiste, médiateur, intégrateur, défenseur de la justice, etc.

Le positionnement d'Holsti a entraîné une pluralité de débats concernant les facteurs à l'origine des conceptions ainsi que leurs transformations. Mais il fait également l'objet d'un transfert à l'échelle européenne ces dernières années. Le développement du second pilier et la formulation d'une politique de défense européenne comme objectif en son sein suscitent des tensions entre différents rôles nationaux en matière militaire.

NOTES

1. Professeur de Science politique et chercheur au CEI (université Paris-sud XI), Directeur de recherche au CEREM.

2. L'Institut Thomas More propose une évaluation du bilan de la présidence à partir d'une méthodologie textuelle appliquée aux documents émis par le gouvernement français d'une part, et les documents officiels de l'Union d'autre part : identification des propositions avancées et de leur traçabilité (bloquées, en débat, en voie de réalisation, réalisée). Cette démarche articule appréciation des résultats et celle de la démarche (conduite envers les partenaires allant de l'inaction à la conciliation). L'Institut aboutit à la note de 7/10 dans le domaine de la défense : « Le baromètre de la présidence française de l'Union européenne », p. 8. *Institut Thomas More*. http://www.institut-thomas-more.org/barometre-pfue/BaroITM-PFUE-Dec2008.pdf (page consultée le 12 décembre 2008). Voir également le bilan, à dominante positive, de la *Fondation Schuman*, Jean-Dominique Giuliani, « Une présidence réussie. Bilan de la présidence française

Ce nouvel agenda a pour objet, *in fine*, la conception du rôle de l'UE en tant qu'acteur international[4] . Mieux, il permet d'analyser les consonances et les dissonances entre conceptions nationales de ce rôle attribué à l'UE. Que révèlent les six derniers mois à cet égard ? Quelle conception du rôle national, du rôle de la France en tant que présidente, du rôle de l'Europe en tant que puissance militaire, le gouvernement français a-t-il diffusé ? La France conçoit-elle l'union comme un vecteur qui permet la réincarnation du rang ou bien assiste-on à une renationalisation de la politique étrangère ? Enfin, la France a-t-elle pu exercer un enrôlement diplomatique de ses partenaires dans sa façon de concevoir la défense de l'UE ?

Du rôle de la France

Selon Holsti, le rôle international de la France se conçoit à partir de la catégorie d'« indépendant actif », laquelle repose sur une identité stratégique[5] . Cette indépendance s'articule d'une part, au primat de l'exécutif sur le plan décisionnel et, d'autre part, à la formulation d'un rôle global. Les analyses post-bipolaires confirment une telle inscription gaullienne bien qu'elles ne l'expliquent pas à partir du même facteur. À titre d'illustration, Philippe Le Prestre et Charles Thumerelle mettent en relief cinq rôles spécifiques qui, en s'additionnant, fondent une liberté d'action par rapport aux États-Unis : contribuer à un système international stable en promouvant des institutions multilatérales (renforcement des opérations de paix), élargir la société internationale (protection des droits de l'homme), favoriser le désarmement international, maintenir la présence française au-delà des mers, promouvoir la francophonie[6]. L'origine de cette indépendance provient de la position qu'occupe la France dans le système international et non pas de son identité (ce qui constitue une différence par rapport à l'explication proposée par Holsti)[7] .

En 2008, le président français affiche une volonté de rupture qui résulte d'une transformation du monde sur deux plans. Le premier est d'ordre historique et fait l'objet d'une expression réitérée. « Nous sommes aux XXIe siècle, nous avons les organisations internationales du XXe siècle »[8] . Cette interprétation renvoie à l'idée d'un « retard » par rapport à la réalité internationale qu'il convient de combler[9]. La seconde rupture se manifeste du point de vue systémique. Un nouveau monde émerge au sein duquel la configuration des rapports de force s'est modifiée : « l'ère des puissances relatives. Non pas que les États-Unis aient perdu leurs formidables atouts ; mais l'ascension fulgurante de la Chine, de l'Inde, du Brésil, le retour de la Russie créent une situation profondément nouvelle : aucun pays n'est plus en mesure d'imposer seul sa vision des choses »[10].

À contexte international nouveau, politique étrangère nouvelle : « la France doit changer profondément. La France doit changer rapidement si elle veut rester dans le peloton de tête, celui des nations qui font l'Histoire, parce qu'elles ont refusé de la subir»[11]. Les ruptures revendiquées sont le renforcement de la présence française dans le lien transatlantique, le repositionnement au Proche-Orient (relation de confiance avec Israël

NOTES

de l'Union européenne », Fondation Schuman. http://www.robert-schuman.eu/doc/questions_europe/qe-121-fr_2.pdf (page consultée le 19 décembre 2008).

3. Ole Hoslti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy » (1970) republié dans Stephen G. Walker, ed., *Rôle theory and Foreign Policy Analysis*, Duke, Duke University Press, 1987, pp. 5-43.

4. Ole Elgström, Michael Smith, Ed., *The European Union's Roles in International Politics,* London, New York, Routledge, 2007.

5. Ole Holsti, *op. cit,* p. 38.

6. Charles Thumerelle, Philippe Le Prestre, dans Philippe Le Prestre, ed., *Role Quests in the Post-Cold War Era*, Montréal & Kingston, Mc Gill-Queen's University Press, 1997, pp. 135-139.

7. Ce qui renvoie à un facteur exogène d'ordre matériel et non à un facteur endogène d'ordre identitaire. Cette interprétation présente ainsi des affinités avec le point de vue Walker qui fait des variables situationnnelles comme les capacités et distribution de la puissance – les éléments clés d'explication quant aux conceptions de rôle. Voir Stephen Walker, *op. Cit.*, p. 66 et s.

8. Nicolas Sarkozy, « Discours, World Policy conference », Evian, 8 octobre 2008. Présidence de la République : 08_10_World_Policy_Conference.pdf (page consultée le 5 novembre 2008.

mais aussi avec la Syrie), la redéfinition des coopérations militaires et politiques avec les pays africains, la préoccupation première des droits de l'homme en matière de politique étrangère, et le développement de l'Union européenne suite à l'échec référendaire de 2005. La posture stratégique adoptée ne réside plus dans l'indépendance. Si celle-ci est adaptée et pertinente dans une configuration unipolaire, elle ne l'est pas dans le « concert des puissances relatives »[12].

S'agit-il d'un changement radical de rôle ou d'une recomposition ? La conception du rôle diffusé par la présidence de la République correspond plus à une adaptation des rôles traditionnels de la France qu'à la substitution d'un rôle nouveau à un rôle ancien[13]. Bien qu'elle en appelle à une réforme des institutions onusiennes qui épousent la nouvelle réalité internationale, la France conserve deux propriétés inhérentes à l'indépendance : liberté d'action et responsabilité. Autrement dit, le contenu du rôle n'a pas subi une profonde altération et ce, d'autant moins, que la fonction qu'exerce la France dans l'actuel système international s'adosse encore à la jouissance d'un statut particulier : sa position en tant que membre permanent du Conseil de sécurité[14]. Cette continuité de ligne stratégique se manifeste également dans le nouveau rapport à l'Otan qui ne rime pas avec subordination française dans le sens où celui-ci ne remet pas en cause l'indépendance nucléaire du pays, la liberté de décision sur l'engagement des forces françaises à l'étranger, l'absence de troupe sous commandement permanent de l'Otan en temps de paix[15].

Du rôle d'une présidence

Plusieurs voix tant communautaires qu'académiques s'inquiétèrent du style que pourrait adopter la France en tant que présidente[16] et notamment de sa tendance à l'arrogance que nombre de ses partenaires européens redoutaient, notamment depuis l'élection de Nicolas Sarkozy[17]. Du point de vue de la méthode, l'appel au jeu collectif ne serait pas l'apanage français. Or, la conception du rôle présidentiel qu'a diffusé Nicolas Sarkozy s'est voulue rassurante[18]. Elle fut à l'encontre des interprétations initiales en raison de trois propriétés.

Tout d'abord, la France insista sur l'idée d'un réflexe européen[19]. Face à un agenda traversé par une double crise (financière et géorgienne), le gouvernement français a pris l'initiative de plusieurs sommets extraordinaires, repoussant ainsi la parcimonie des consultations et des réunions. Ensuite, La France s'est voulue consensuelle. Il ne s'agit pas d'imposer un point de vue stato-centré mais d'utiliser les vecteurs communautaires en vue de favoriser des postures stratégiques et diplomatiques convergentes. Enfin, elle a cultivé une fonction médiatrice qui la rapproche d'une conception du rôle présidentiel en tant que facilitateur. L'ensemble de ces dispositifs répond à une logique du multilatéralisme régionalisé. Celui-ci ne se limite pas à une technique de

NOTES

9. Nicolas Sarkozy « Discours devant la 63ème Assemblée générale des Nations Unies », New York, 23 septembre 2008. Présidence de la République : 23_09_Assemblee_Generale_ONU.pdf (page consultée le 5 novembre 2008); Nicolas Sarkozy, « Discours à l'occasion du dîner du Sommet de Paris pour la Méditerranée », Paris, 13 juillet 2008. Présidence de la République : 13_07_Dîner.pdf (page consultée le 5 novembre 2008).

10. Nicolas Sarkozy, « XVIe conférence des ambassadeurs », Paris, 27 août 2008. Présidence de la République : PrononcePRConference_des_ambassadeurs-0209-1.pdf (page consultée le 5 novembre 2008).

11. I*bid.*

12. *Ibid.*

13. Sur la distinction entre ces deux types de changement, voir Philippe Le Prestre, *p. cit.*, p. 5. Le premier est unidirectionnel et général puisqu'il affecte tous les champs de l'action diplomatique et stratégique. Le second se situe à un niveau sectoriel pour essaimer progressivement.

14. Le rôle en Afghanistan qui a subi une première critique domestique à l'été 2008 se réfère à ce devoir de responsabilité consécutif à la présence française au sein du Conseil de Sécurité. Voir Nicolas Sarkozy, « XVIe

négociation mais à un état d'esprit (ou une façon d'être)[20] : « Si on veut jouer le jeu de l'Europe, il faut jouer avec les institutions qui comptent. (…) La France aujourd'hui est à nouveau au cœur du jeu européen et que chacun le sache, la France en Europe est décidée à jouer collectif »[21]. Les trois débats au Parlement européen participèrent de cette conception. Cette préoccupation présidentielle, nouvelle en France, constitue une originalité.

Ce jeu collectif rencontre des conditions favorables, notamment auprès de partenaires comme la Grande-Bretagne qui ont limité leur implication stratégique ces dernières années. En effet, la posture britannique témoigne d'une réorientation en faveur du continent. Les propos particulièrement virulents du nouveau secrétaire à la défense John Hutton à l'égard des critiques de l'Europe en sont une illustration[22]. Mais peut-on parler d'un jeu collectif authentique par la France ? Cette méthode présidentielle est-elle au service d'une nouvelle conception de l'acteur européen ?

Du rôle de l'UE en matière stratégique

La conception gaullienne du rôle international de la France eu un impact sur la conception de l'UE. Celle-ci présente le caractère d'une puissance stratégique globale fondée sur l'intergouvernementalisme. La France transfère ainsi ses ambitions à l'échelle européenne[23], notamment sous le terme d'Europe puissance qui entend cultiver son autonomie par rapport aux États-Unis. L'Union devient un instrument de la grandeur nationale qui sert au maintien du rang. Peut-on considérer que l'adaptation du rôle national mentionné plus haut a une incidence sur la conception française de l'UE ? Nicolas Sarkozy n'évoque pas un multiplicateur de puissance au profit de la France mais d'influence : « Si l'Europe n'existait pas, quelle serait aujourd'hui la capacité de la France (…) de peser sur l'évolution du monde ? Avec l'Europe nous avons un levier, un multiplicateur d'influence »[24]. Est-ce un revirement ? Là encore, il s'agit d'une adaptation qui se traduit par trois recompositions de la conception française[25].

La première recomposition réside en une articulation : celle d'un répertoire ancien (une vision pour l'Europe) avec une posture nouvelle (le pragmatisme). « Ambitieuse et pragmatique »[26], telle est la conception formulée. On oppose le style français au style britannique. Le premier plus enclin à l'abstraction, aux déclarations de principe, à un projet de long terme. Le second privilégie le bilatéralisme, la flexibilité, les objectifs concrets[27] ayant l'intégration pratique comme finalité et non la constitution d'une communauté psycho-sociale[28]. Or, la présidence française adopte cette ligne pragmatique afin de « traduire dans les faits » les projets du second pilier. Leitmotiv depuis le 1er juillet, cette posture peut se résumer aux propos conjoints du ministre français de la défense et du Haut Représentant à la Pesc : « nous sommes convaincus que l'Europe de la défense n'avancera que par des réalisations concrètes, plutôt que par des débats institutionnels »[29]. Elle se manifeste par la « Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » qui appelle à des actions concrètes[30]. Cette tendance est antérieure à l'arrivée de Nicolas Sarkozy puisque résultant d'une nécessité[31].

NOTES

conférence des ambassadeurs », Paris, 27 août 2008. Présidence de la République : PrononcePRConference_des_ambassadeurs-0209-1.pdf (page consultée le 3 novembre 2008).

15. Nicolas Sarkozy, « Entretien avec le quotidien Yomiuri Shimbun à l'occasion du G8 », 7 juillet 2008. Présidence de la République : 07.07_Yomiuri_shimbun[1].pdf (page consultée le 3 novembre 2008).

16. Nicole Gnesotto, « La défense européenne comme priorité de la défense française », *Revue internationale et stratégique*, 2008, 1, 69, p. 158.

17. Frédéric Charillon, « Les enjeux de la présidence française de l'UE : opportunités et limites », *Revue internationale et stratégique*, 2008, 1, 69, pp. 162-163.

18. « Tribune du président de la République Nicolas Sarkozy », *L'état de l'Union 2008*, Paris, Lignes de repères, 2008, p. 137.

19. Cette pratique fut formulée également par Michel Barnier dans un Entretien intitulé « Diplomatie française » : le réflexe européen » à *Politique internationale* (107, Printemps 2005).

20. Voir A.J.R. Groom, « Multilateralism as a Way of Life in Europe », dans Edward Newman, Ramesh Thakur, John Tirman, *Multilateralism*

La seconde recomposition réside en une main tendue vers les nouveaux membres de l'Union suite aux élargissements post-bipolaires. La position française fut très critique à l'égard des déclarations des Huit (comprenant des pays de l'Est nouvellement intégrés) et de Vilnius (des pays candidats à l'adhésion) qui soutinrent l'opération armée contre l'Irak. Le *Freedom freezing* souffla ainsi entre la France et d'autres États européens extrêmement attachés au bouclier transatlantique. Les orientations diplomatiques du président Sarkozy à l'égard des États-Unis et de l'Otan sont interprétées comme des mesures rassurantes pour ces États et favorisent un climat de confiance restaurée[32] que le président entend transformer en dividende pour le second pilier. Cette recomposition est en lien avec une forme de géométrie variable. Celle-ci peut s'envisager par le biais d'une « avant-garde », dont la Bande des quatre fut l'une des expressions pendant la crise de 2003, ou bien par l'intermédiaire des « *free-floating coalitions* ». Le réchauffement avec les pays de l'Est européen membres de l'UE s'inscrit dans cette seconde conception.

La troisième recomposition consiste à transcender les conflits de rôles. Ces derniers émergent lorsqu'un rôle se révèle incompatible avec un autre au sein d'une même conception[33]. Le conflit majeur est celui qui oppose la fonction stratégique de l'Otan à celle de l'Union. À une équation qui exclut, le président français oppose la logique du cumulatif. Cette posture fut diffusée lors du Sommet de Bucarest[34] mais également devant le Parlement européen : « il ne vient à l'idée de personne et certainement pas à moi de contester l'utilité de l'Otan. Ce n'est pas la politique européenne de défense ou l'Otan, c'est l'Otan, l'alliance avec les Américains et une politique de sécurité autonome. C'est les deux à la fois pas l'un contre l'autre »[35]. Il ne s'agit pas d'exposer des contradictions mais de souligner une nécessaire complémentarité entre les deux organisations[36]. « Nous ne construisons pas l'Europe de la défense contre l'Otan »[37]. Là encore, un rapprochement avec la Grande-Bretagne peut être éclairant. La France adopte une position britannique mais dans un sens inverse. L'engagement britannique en matière de défense oscille entre une orientation globale – qui comprend le lien transatlantique – et focale (limitée à quelques enjeux dont la défense européenne). Avec l'arrivée de Tony Blair, la seconde s'est vue réinvestie dans une perspective de rééquilibrage : « les deux ne font sens qu'ensemble – *Mediate to lead* »[38].

Ces trois recompositions s'inscrivent dans le prolongement d'une « Europe des nations » sur laquelle le président français insiste en fin de parcours[39]. Issus de la légitimité électorale, les dirigeants nationaux sont toujours les vecteurs de la construction européenne.

Un enrôlement diplomatique appréhendé

Régionaliser une politique étrangère signifie construire un coalition favorable à l'idée que l'on se fait tant de l'orientation que de l'action en vue de la réaliser. Elle consiste à promouvoir un enrôlement diplomatique ou une « capacité d'entraînement diplomatique »[40]. Les différentes contributions du présent Cahier du CEREM traitent de cet enrôlement selon trois angles : celui des contraintes, des opportunités et des tendances.

NOTES

under Challenge ? Power, normative structure and World Order, New York, United Nations University Press, 2006, pp. 460-480.

21. Nicolas Sarkozy, « XVIe conférence des ambassadeurs », *op. cit.*, p. 5.

22. John Hutton backs European Army, *Sunday Times,* 26 octobre 2008.

23. Bastien Irondelle, « European Foreign Policy : the End of a French Europe ? », *The Journal of European Integration*, 30, 1, March 2008, p. 155.

24. Nicolas Sarkozy, « L'Europe. L'engagement français. Entretien avec Nicolas Sarkozy », *Politique internationale*, 120, été 2008.

25. Se révèle ainsi un lien entre la *clarté* du scénario de rôle d'une part, et *la robustesse dans le temps* du rôle. Sur cette articulation, voir le contribution de James Rosenau dans Stephen Walker, *op. cit* (notamment la discussion sur cet aspect p. 245).

26. « Tribune du président de la République Nicolas Sarkozy », *op. cit.*, p. 137. Voir également « L'Europe. L'engagement français. Entretien avec Nicolas Sarkozy », *Politique internationale*, 120, été 2008.

27. Sur cette distinction, voir Jolyon Howorth, « Britain, France and the European defence Initiative », *Survival*, 42, 2, summer 2000, pp. 37-38.

Tout d'abord, cet enrôlement subit une triple contrainte. La première contrainte est de nature structurelle. Jean Dufourcq insiste dans le présent numéro sur les invariants qui plombent la construction européenne. D'une part, la question de la puissance est évacuée alors qu'elle est centrale afin d'exercer une fonction stratégique mondiale. D'autre part, la conception étriquée de la défense européenne ne fait pas recette eu égard aux circonstances de l'heure. Ces deux particularités proviennent d'un héritage historique qui place l'Union sous un spectre : celui de l'abstention stratégique. Face à cette tendance, il conviendrait d'écarter l'Europe de la défense (terme réducteur) au profit de l'Europe stratégique (terme porteur y compris par le passé). Ce point de vue stimulant invite à revisiter le répertoire d'action dans les mains de l'UE. Ne nous leurrons pas, l'idée selon laquelle cette dernière demeure dans le *soft-power* sans aucune capacité de coercition correspond à un paradoxe. Joseph Nye lui-même créateur du concept souligne que la puissance douce est fondée en réalité sur la puissance dure. L'attraction peut être soutenue par la coercition. Cette relation doit être prise en compte par les Européens dans un esprit de différenciation avec les États-Unis. L'erreur méthodologique serait de renforcer les capacités pour réaliser « la même chose » que les États-Unis. Ce qui constituerait une erreur stratégique colossale en contradiction avec les valeurs qu'entend porter l'Union.

La situation institutionnelle correspond à la seconde contrainte. Le non irlandais au traité de Lisbonne a plombé le processus de ratification. Federico Santopinto revient sur l'un des dispositifs juridiques inscrit dans le traité : celui de la coopération structurée permanente. Le mécanisme coopératif envisagé a suscité une vague de protestation notamment sur la dimension quantitative (le fameux budget militaire d'un montant de 2 % du PIB). Pour l'instant, le contexte politique est peu propice à son adoption alors que les ambitions sous-jacentes, à condition d'être remplies, peuvent offrir un nouveau potentiel d'action.

La troisième contrainte est celle de la conjoncture qui se présente, pendant les six mois de la présidence, sous la forme d'une triple crise : financière, maritime (piraterie) et géorgienne. Plusieurs contraintes conjoncturelles directement en lien avec le second pilier ont été converties en opportunités par la présidence. C'est le cas des événements en Géorgie et de la réaction européenne qu'il convient de mettre en lien avec deux éléments stratégiques particulièrement bien mis en évidence par William Pfaff[43] . D'une part, la crise géorgienne est articulée à une tendance plus large qui correspond à l'atomisation européenne sous impulsion américaine suite au projet BDEM. D'autre part, elle résulte d'une pénétration stratégique à l'est – l'étranger proche de la Russie - délibérément orchestrée par Washington. Ces deux tendances ne sont pas dans l'intérêt des Européens eux-mêmes. La présidence française a permis de recouvrer une autonomie en la matière[44]. Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes également furent l'occasion de définir des réponses communes. La première opération navale relative à cet enjeu stratégique fut créée sous la présidence française : EU Navco. Mise en place le 19 septembre 2008 en se référant aux résolutions

NOTES

28. A.J.R. Groom, « Britain and Europe : looking through the defence prism », *Arès*, XXI, 54, Janvier 2005, p. 26.

29. Hervé Morin, Javier Solana, « L'Europe de la défense, une priorité », *Le Monde*, 1er novembre 2008.

30. Déclaration du Conseil du 8 décembre 2008 sur la sécurité internationale.

31. Bastien Irondelle, *op. cit.*

32. Trevor Salmon, « The European Security and Defence Policy : Built on Rocks or Sand », *European Foreign Affairs Review*, 2005, 10, p. 379.

33. Lisbeth Aggestam, « Role Conceptions and the Politics of Identity in Foreign Policy », *ARENA Working Papers*, WP, 1999/8, p. 14.

34. « Nous avons besoin de l'OTAN et d'une défense européenne ». Nicolas Sarkozy, « Intervention à Bucarest 3 avril 2008 ». Présidence de la République. 03.04_Sommet_OTAN_prinonce[1].pdf (page consultée le 15 novembre 2008).

35. Nicolas Sarkozy, « Intervention du Président de la République devant le Parlement européen », 10 juillet 2008. Présidence de la République. Discours_Strasbourg_version_anglaise_du_10_07_08.pdf (page consultée le 15 novembre 2008).

1814 et 1816 du Conseil de sécurité, elle assure une coordination militaire dans le but d'assurer la protection du commerce maritime et du Programme alimentaire mondial qui achemine l'aide aux populations déplacées de Somalie. Les tâches de cette opération sont reprises dans l'opération EU Navfor Somalie /Atalante - d'une durée d'un an à partir de décembre - dont le commandement est attribué à un britannique. Toutefois, l'agenda de la présidence a été parfois plus affecté que bousculé par ces crises. Fanny Coulomb insiste sur les obstacles auxquels s'est heurtée la présidence dans le domaine industriel. Déjà fragilisée par une faible intégration des marchés, l'industrie de la défense souffre de nombreux handicaps que les six derniers mois n'ont pas su corriger de manière substantielle.

En outre, plusieurs des partenaires-clefs adoptent une posture convergente avec celle de la France en un tel contexte. Ainsi, la Grande-Bretagne[45] redéfinit ses orientations comme le révèle un rapport du Chattam House dont la portée dépasse le cercle des experts. Ce rapport formule une critique de la mentalité insulaire en raison de son caractère inadapté aux nouvelles menaces[46]. Le compromis sur le Quartier Général européen résulte de cette nouvelle tendance britannique non sans lien avec les choix stratégiques français relatifs à l'Otan. La contribution d'Alessia Biava met en relief cette percée dont la conséquence pourrait se traduire par la définition d'une culture stratégique fondée sur les retours d'expérience des opérations PESD.

De surcroît, des tendances viennent conforter les projets de la présidence française. Malgré les difficultés relatives au renforcement de ce volet dans un contexte de crise, les capacités civiles ont bénéficié d'un intérêt renforcé par le biais de l'objectif global civil 2010. Le contournement des règles de l'unanimité n'explique qu'une partie de ce succès[47]. Depuis la première mission de police en Bosnie-Herzégovine, les opérations PESD démontrent le caractère indispensable de cet outil. L'article de Stéphane Pfister et de Thierry Baud analyse ces éléments saillants issus des engagements des ministres approuvés le 10 novembre dont la texture consensuelle permet la convergence entre les différentes conceptions du rôle de l'Union diffusé par les pays membres. Il met en évidence la volonté de cohérence qui anime la mise en place de ces capacités *via* la structure unique de planification civilo-militaire au niveau stratégique proposée par le Haut représentant. Le Conseil du 12 décembre soutient la décision de la créer. En outre, la mise en place d'un « Erasmus militaire » répond à une demande qui fait consensus. Depuis plusieurs années, ce projet fut débattu. Sa réalisation aujourd'hui, révèle une européanisation de la formation initiale qu'André Dumoulin, Sylvain Paile et Delphine Resteigne insèrent dans les dynamiques culturelles de la PESD.

Autrement dit, un enrôlement diplomatique s'est bien manifesté. De l'extérieur, l'activité présidentielle est perçue de façon positive. Ainsi, Lars Wedin, lequel revient dans le présent numéro sur « les bonnes idées françaises » perçues par les Suédois. Ce qui n'empêche pas de souligner les dilemmes qu'ils génèrent, notamment entre États baltiques

NOTES

36. Nicolas Sarkozy, « XVIe conférence des ambassadeurs », *op. cit.*

37. Hervé Morin, Javier Solana, *op. cit.*

38. Brigitte Vassort-Rousset, « *Mediate to lead* : la déclaration de Saint-Malo et la défense britannique en Europe », *Arès*, XXI, 54, Janvier 2005, p. 58.

39. Voir le discours devant le Parlement européen du 16 décembre.

40. Expression d'Hubert Védrine. Sur cet aspect, voir Frédéric Charillon, « Vers la régionalisation de la politique étrangère ? », dans Frédéric Charillon, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences po, 2002, p. 411.

41. Cet héritage n'est pas sans lien avec la posture d'auto-restriction de l'UE. Voir sur ce point, René Leray, « Concept de sécurité de l'Union européenne et rôle de la France », *Revue Agir*, 34, avril 2008, p. 78.

42. Janice Bially Mattern, « Why soft powzer isn't so soft » dans Felix Berenskoetter, Michael J. Williams, Power in World politics, London, Routledge, 2007, p. 100.

43. William Pfaff, « Qui est responsable de la politique russe des USA », 19 août 2008, http://www.williampfaff.com/modules/news/article.php?storyid=336 (page consultée le 3 novembre 2008).

et États du sud.

Trois contraintes : institutionnelle, structurelle, conjoncturelle. Malgré la pesanteur des deux premières, la présidence a saisi l'opportunité que lui a offerte la troisième. De ces six mois, ressortent des tendances qui témoignent de cette adaptation du rôle que la France entend déployer pour l'UE, focalisée sur les actions concrètes et un esprit pragmatique.

NOTES

44. Il s'agit là d'une nécessité. Eric Hobsbawm, « L'Europe : mythe, histoire, réalité, *Le Monde*, 24 octobre 2008.

45. Voir l'article commun des deux ministres français et britannique des affaires étrangères : David Milleband, Bernard Kouchner, « Saint-Malo, dix ans après », *Le Monde*, 5 décembre 2008.

46. *A British Agenda for Europe. Designing our own future*, Chatham House Commission Report, septembre 2008, 74 p. Adresse URL : http://www.chathamhouse; org.uk/files/12105_europe 0908.pdf (page consultée le 3 décembre 2008).
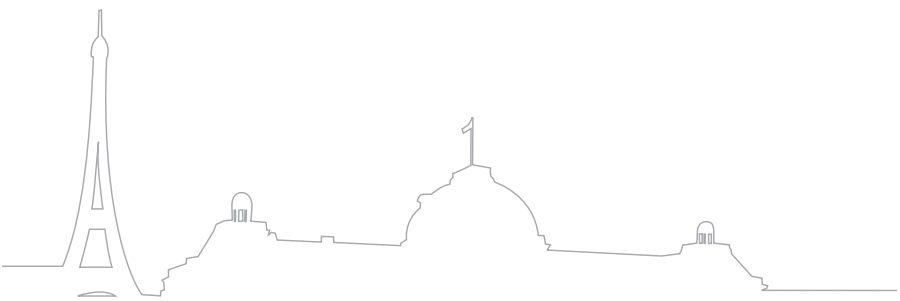
47. Le modèle de la géométrie variable s'applique particulièrement bien aux capacités puisqu'un État peut s'abstenir sans mobiliser un frein de secours.